

Mairie de Schweighouse-Thann	DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
-------------------------------------	---

Demande déposée le 21/01/2026 et complétée le		N° DP 068 302 26 00001	
Par :	Monsieur Clary Pierre-Henry		
Demeurant à :	9 rue de Reiningue 68520 SCHWEIGHOUSE THANN	Surface de plancher:	m ²
Sur un terrain sis à :	9 Rue de Reiningue 68520 Schweighouse-Thann 302 1 198	Surface de plancher antérieure :	m ²
Nature des Travaux :	CONSTRUCTION D'UN ABRI A BOIS	Surface de plancher nouvelle :	m ²

Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 21/01/2026 par Monsieur Clary Pierre-Henry,

VU l'objet de la déclaration :

- pour CONSTRUCTION D'UN ABRI A BOIS ;
- sur un terrain situé 9 Rue de Reiningue ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'affichage en mairie en date du 21/01/2026 de l'avis de dépôt,

VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le 11 février 2026

Le Maire,


LEHMANN Bruno



NOTA BENE : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.